Cécile BOUREZ
Huissier de Justice
n°15, rue Dumoret
65700 MAUBOURGUET
CCP TOULOUSE 7907.83 N
TEL : 05.62.96.98.66
FAX : 05.62.96.01.14

PROCES - VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX

ET LE CINQ MARS

A 18 HEURES

COPIE

A LA REQUETE DE :

Monsieur Stéphane GRISELIN, de nationalité française, né le 17 octobre 1971 à Lagny Sur Marne (77), plombier chauffagiste, demeurant route de Mirande à – 32230 MARCIAC (Gers),

Lequel m'a exposé :

qu'il est propriétaire de d'un immeuble sis au n°79 rue Jean-Clos Pucheu à MAUBOURGUET (65700), pour l'avoir acquis selon acte authentique notarié en date du 03 juillet 2007 par acte de la SCP BERGERET – SARRELABOUT BERGERET, Notaires associés à RABASTENS DE BIGORRE (65140),

que cet immeuble est cadastré sur ladite Commune de Maubourguet 65700, Section AM n°396, rue Jean-Clos Pucheu à MAUBOURGUET (65700), d'une contenance totale de 00 ha 02 ares 20 centiares,

que cet immeuble dessert quatre appartement, lesquels logements sont donnés à bail à des locataires, en conformité des baux écrits signés,

que dans l'immédiat, trois logements sont loués, selon baux dûments établis en son nom avec les locataires en titre,

qu'afin de sécuriser les logements, le requérant va procéder au changement des serrures de la porte de l'immeuble, donnant accès aux parties communes, et transmettra une nouvelle clé à chacun des occupants,

qu'il est de l'intérêt du requérant que soit dressé par un huissier de justice un procès-verbal de constat attestant du changement de la serrure de la porte de l'immeuble,

Déférant à cette réquisition,

Je, Cécile BOUREZ, Huissier de Justice à la résidence de MAUBOURGUET (Hautes Pyrénées), n°15, rue Dumoret, soussignée,

certifie m'être transportée à :

MAUBOURGUET (Hautes Pyrénées)
79 rue Jean Clos Pucheu

où en présence de Monsieur Stéphane GRISELIN, j'ai pu procéder aux constatations ci-après :

Il s'agit, sur place, d'un immeuble, comprenant plusieurs appartements.

A l'extérieur de l'immeuble est fixé un interphone comportant les noms de deux locataires, soit « Lalanne », et « Nogent ».

Le hall de l'immeuble est équipé de plusieurs boîtes aux lettres comportant les noms de locataires.

Monsieur Stéphane GRISELIN me présente l'acte notarié d'acquisition de l'immeuble :

Acte notarié signé en date du 03 juillet 2007 par acte de la SCP BERGERET – SARRELABOUT BERGERET, Notaires associés à RABASTENS DE BIGORRE (65140), pour l'immeuble sis au n°79 rue Jean-Clos Pucheu à MAUBOURGUET (65700), cadastré sur ladite Commune de Maubourguet 65700, Section AM n°396, rue Jean-Clos Pucheu à MAUBOURGUET (65700), d'une contenance totale de 00 ha 02 ares 20 centiares,

Monsieur Stéphane GRISELIN me présente les baux signés entre lui-même en sa qualité de bailleur, et les deux locataires en titre de l'étage :

- bail conclu le 26/12/2008, au nom de GRISELIN Stéphane, bailleur, et LALANNE Angélique, locataire, Appt T3 au 1er étage, appartement n°3 ;
- bail conclu le 23/09/2008, au nom de GRISELIN Stéphane, bailleur, et Jean NOGENT, locataire d'un appartement T3 au 1er étage, appt n°4

Monsieur GRISELIN me déclare qu'il signera le bail avec son locataire du rez-de-chaussée, dès ce jour, en accord avec ce dernier. Je rencontre Monsieur Joël BOULANGER, locataire au rez-de-chaussée, appartement de gauche. Il s'agit d'un studio loué à Monsieur BOULANGER Joël.

Après avoir décliné mes nom, qualité, et objet de ma visite, Monsieur Joël BOULANGER déclare ne pas être opposé à signer un bail, conformément à la loi, et serait même plutôt satisfait de signer ce bail ; il déclare être occupant depuis le 15 juillet 2009.

Monsieur GRISELIN Stéphane me déclare qu'un autre logement situé en fond de couloir, de type T3 avec cour, est en cours de rénovation, et donne également accès aux parties communes dans laquelle est située la pompe à eau de l'ensemble de l'immeuble. Il déclare devoir isoler ce local, et équiper d'un deuxième accès.

Le hall de l'immeuble du n°79, rue Jean Clos Pucheu à MAUBOURGUET (65700), est équipé d'une armoire comprenant un compteur électrique comportant la référence suivante : 542 611 249 127.

Je constate que le couloir de l'immeuble dessert en entrant dans l'immeuble, à droite, un local technique de l'immeuble, à gauche un logement de type studio, au fond un local technique, et appartement, dépourvu de clé, et à l'étage deux appartements loués.

Je constate que Monsieur Stéphane GRISELIN change le verrou de l'accès à l'immeuble, et donne une clé de ce verrou au premier locataire rencontré, Monsieur Joël BOULANGER, ainsi déclaré. Monsieur Stéphane GRISELIN déclare qu'il va remettre une clé d'accès à chacun de ses deux autres locataires, dès ce soir.

Telles sont les constatations que j'ai pu réalisées, terminées à 18 heures 45, et consignées sur trois feuilles, dans le présent procès verbal de constat qui servira et vaudra ce que de droit.

Cout de l'acte :

Art 6 droits fixes	:	113,30 €
Art 8 déplacement	:	6,52 €
T.H.T	:	119,82 €
T.V.A à 19.6%	:	23,48 €
Art 20 taxe forfaitaire	:	9,15 €
T.T.C	:	152,45 €

Cout : cent cinquante deux euros et quarante cinq centimes.
Acte soumis à la taxe fiscale.

Cécile BOUREZ
Huissier de Justice à Maubourguet (Hautes-Pyrénées)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HUISSIER DE JUSTICE